

Cert. Med. :

Quest. :

Chq. :

Espèce :

Photo :

PASS :



CLUB NAUTIQUE DU CANTON LORREZIEN

Association n°W774001873
Agrément DDJS n°AS77081353

FICHE INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION 2021-2022

Nom du nageur :

Prénom :

Né (e) le : A :

Adresse :
.....
.....

Téléphone : Email :

Nom et qualité de la personne civilement responsable :

Adresse (si différente de celle mentionnée ci-dessus) :

Nous recherchons des sponsors. Si vous pensez que votre entreprise peut être intéressée, nous vous remercions de nous indiquer le nom de celle-ci et les coordonnées de la personne à contacter.

Nom de la société :

Nom de la personne à contacter :

Téléphone : Email :

REGLEMENT INTERIEUR

J'ai pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter durant toute la saison 2021/2022.
Je certifie avoir pris connaissance de la notice d'information relative au RGPD.

Signature du nageur :

Signature des parents ou du tuteur légal :

AUTORISATION DROIT A L'IMAGE

Autorisation pour mineur : Je soussigné Nom et prénom du tuteur légal :

Autorisation pour majeur : Je soussigné Nom et prénom

AUTORISE

N'AUTORISE PAS

le CLUB NAUTIQUE DU CANTON LORREZIEN à utiliser et à copier dans tout média, mon image prise au cours de toute manifestation organisée par l'association et l'UFOLEP, en tout lieu public ou privé.

Fait le à

Signature du nageur :

Signature des parents ou du tuteur légal :



CLUB NAUTIQUE DU CANTON LORREZIEN

Association n°W774001873
Agrément DDJS n°AS77081353

INSCRIPTIONS POUR 2021-2022

Les entraînements seront assurés, à la piscine d'Egreville, par **Michel DENIZET** et **Valentin FOUQUENET** ou par un MNS après convention signée avec le club.

Ecole de natation : **180 euros** (de 7 ans à 10 ans sachant nager au moins une nage, 2 ans d'apprentissage maximum)

- Mercredi 13h à 13h45
Samedi 13h30 à 14h30

Perfectionnement : **220 euros** (de 10 ans à 14 ans)

- Mardi 18h00 à 19h15
Vendredi 19h45 à 21h00

Compétition : **220 euros + frais d'engagements des compétitions**

Taille de T-Shirt :

- Licence Jeunes 17,30 euros*
Licence Adultes (17 ans et +) 32,50 euros
Mercredi 18h45 à 20h30
Samedi 12h à 13h30

Nage Adultes : **230 euros**

- Lundi 20h30 à 22h00
Jeudi 19h30 à 21h00
Samedi 10h30 à 12h00

A partir de la troisième inscription pour un même foyer : Remise de 50 euros sur la cotisation totale.

Les nageurs inscrits sont répartis en groupes de niveau, selon une évaluation par les entraîneurs en début de saison, afin d'organiser au mieux les cours et entraînements.

Nous vous proposons de vous inscrire au Forum des Associations d'Egreville ou le jour de reprise à la piscine d'Egreville.

Pour les inscriptions, votre dossier doit impérativement contenir :

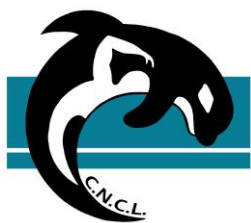
- L'imprimé individuel de réinscription joint,
- **1 questionnaire médical conforme ou certificat médical autorisant la natation sportive**
- **Pass sanitaire valide**
- 1 photo récente **pour les compétiteurs**
- Chèque(s) de cotisation pour un ou plusieurs nageurs (chèques encaissés en fin de mois), le paiement peut se faire en **4 fois maximum**

SANS QUESTIONNAIRE OU CERTIFICAT MEDICAL LE NAGEUR NE SERA PAS ACCEPTE A L'ENTRAINEMENT
Le certificat Médical est obligatoire pour toute nouvelle obtention de Licence UFOLEP Natation en Compétition.

Nous vous invitons à consulter régulièrement le tableau d'affichage réservé au club, à l'entrée de la piscine d'Egreville, ainsi que le site Internet du Club : natation-egreville.sportsregions.fr

Présidente : Carine HOARAU
Secrétaire : Marie-Hélène SOCCARD
Trésorière : Sylvie EGRET

☎ : 06.12.51.58.07 (Carine) / 06.08.85.32.32 (Marie-Hélène)
✉ : cncl77@gmail.com
facebook : [@cnclnatationegreville](https://www.facebook.com/cnclnatationegreville)



CLUB NAUTIQUE DU CANTON LORREZIEN

Association n°W774001873
Agrément DDJS n°AS77081353

REGLEMENT INTERIEUR - SAISON 2021-2022

Article 1 :

Les adhérents ne sont admis que lorsqu'ils ont fourni le dossier complet d'inscription, comprenant notamment un certificat médical d'aptitude à la natation. Un test de nage peut être réalisé avant l'inscription définitive, à la demande de l'entraîneur ou de l'adhérent ou de son représentant légal. Ce test nécessite la présentation du questionnaire médical conforme, ou d'un certificat médical d'aptitude à la natation. Le certificat médical doit être un original et non une copie.

Article 2 :

Cotisation payable le jour de l'inscription, possibilité de paiement en 4 fois. Etablir 4 chèques le jour de l'inscription. Les inscriptions en cours d'année sont possibles. L'arrêt de l'activité pour convenance personnelle ou exclusion ne feront l'objet d'aucun remboursement.

Article 3 :

Les nageurs inscrits sont répartis en groupes de niveau, selon une évaluation par l'entraîneur en début de saison, afin d'organiser au mieux les cours et entraînements. Les créneaux seront à respecter impérativement ainsi que les heures de début et de fin d'entraînements. Les nageurs doivent participer à l'installation et au rangement du matériel.

Article 4 :

Le club a souscrit une assurance de responsabilité civile, pour ses adhérents, ses dirigeants et les bénévoles qui participent au fonctionnement du Club, pour toutes les activités de natation pratiquées au sein du Club, y compris pendant les compétitions. En complément, les adhérents peuvent souscrire une assurance corporelle individuelle.

Article 5 :

Le Club est garant de la sécurité et prend la responsabilité des nageurs pendant les horaires d'entraînement, dès lors que le nageur est présent dans la piscine et au cours des déplacements vers les lieux de compétitions lorsqu'il organise lui-même le transport et au cours de celles-ci. En dehors de ces périodes, il ne pourra être tenu pour responsable d'incidents ou d'accidents mettant en cause des nageurs et survenant à l'extérieur des piscines. Les parents doivent impérativement vérifier la présence de l'entraîneur avant de laisser leur enfant.

Article 6 :

Le Club est affilié à l'UFOLEP et participe aux compétitions organisées par celle-ci. Les nageurs qui le souhaitent sont inscrits aux compétitions, sous réserve de leur sélection par les membres du Bureau, par l'entraîneur, et dans le respect des critères définis par les instances régionales de l'UFOLEP. Les compétiteurs devront payer leurs licences, les frais d'engagements de journées de qualification, les demi-fond, inter-régions, finales régionales et Nationaux.

Article 7 :

Pour les déplacements vers les lieux de compétitions, lorsque le nombre de nageurs sélectionnés ne justifie pas la location d'un autobus, les nageurs seront conduits par leurs parents ou par des personnes volontaires (parents ou membres du Bureau). Pendant le trajet, ils sont alors sous la responsabilité du conducteur du véhicule correspondant.

Article 8 :

Tout adhérent doit respecter les installations sportives (vestiaires, environnement, bâtiment) ainsi que le matériel mis à disposition du Club lors des séances d'entraînement et lors des compétitions dans les autres piscines.

Article 9 :

Au cours des réunions sportives ou des entraînements, tout membre pratiquant doit observer la plus grande correction à l'égard des officiels, des autres nageurs, des organisateurs et de l'entraîneur.

Article 10 :

En cas d'infraction à l'article 9, le Bureau et l'entraîneur statueront sur les éventuelles sanctions à prendre, comme l'exclusion définitive de l'adhérent sans remboursement de cotisation.

Article 11 :

Il est interdit de nager avec des bijoux, et montres même si elles sont waterproof, le nageur pourra être exclu du bassin.

CLAUSE COVID :

En cas de fermeture de la piscine pour raison sanitaire exigée par les autorités, sur une durée supérieure à 1 mois, le remboursement des adhésions pourrait être fait au prorata de la durée de l'arrêt. Les frais de gestion courante de 50 euros seront conservés.

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'association pour permettre la gestion des adhérents. Elles sont conservées pendant 3 ans et sont destinées à l'usage exclusif de l'association. Notre association s'est assurée d'être en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) défini au niveau européen en vigueur le 25 Mai 2018, et donc s'engage à une transparence totale sur la collecte et l'usage des données que vous partagez. Les informations communiquées par les adhérents dans la présente feuille d'inscription ne font l'objet que d'une transmission auprès de l'assurance et auprès de la fédération UFOLEP, afin d'obtenir la licence pour l'adhérent.

Vous pouvez exercer vos droits (accès, rectification, effacement, opposition, portabilité, oubli et limitation du traitement des données) vis-à-vis des données vous concernant, conformément à la notice RGPD, et les faire rectifier en contactant notre secrétaire ou à notre adresse cncl77@gmail.com. En cas de non-renouvellement de l'inscription au club, vous pouvez demander l'effacement immédiat des données recueillies dans le cadre de l'adhésion au CNCL.



Renouvellement de licence d'une fédération sportive

QUESTIONNAIRE DE SANTE « QS – SPORT »

Ce questionnaire de santé concerne uniquement les adhérents de la saison précédente. Il permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive, **certificat valable 3 ans.**

ADHERENT : Nom : Prénom :

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement atteste, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

Je, soussigné (Nom et Prénom du nageur ou du représentant légal) certifie avoir répondu NON à toutes les questions du formulaire de santé lors de la demande de renouvellement de l'inscription au CLUB NAUTIQUE DU CANTON LORREZIEN.

Pour faire valoir ce que de droit.

A

Le/...../.....

Signature :



CLUB NAUTIQUE DU CANTON LORREZIEN

Association n°W774001873
Agrément DDJS n°AS77081353

ATTESTATION AU PROTOCOLE SANITAIRE - 2021-2022

La présente fiche définit les conditions que l'adhérent(e) doit respecter pour accéder aux activités aquatiques mises en place par l'association CNCL dans le respect des règles sanitaires édictées par le gouvernement. Elles sont susceptibles d'être modifiées en fonction de l'évolution de la propagation du virus.

LE NON-RESPECT DE CES REGLES PEUVENT ENTRAINER LE REFUS D'ACCUEIL OU L'EXCLUSION TEMPORAIRE OU DEFINITIVE DE L'ADHERENT.

PASS SANITAIRE :

Notre association est concernée par les règles applicables aux établissements ERP de type X (établissement couvert accueillant du public) depuis le 9 Août 2021. L'accès à ces établissements, et donc à la piscine intercommunale, impose de disposer d'un **Pass sanitaire** ; celui-ci comprend trois possibilités :

- Un schéma vaccinal complet
- Un test PCR ou antigénique négatif de moins de 72 heures
- Un certificat de rétablissement de la Covid-19.

Le Pass sanitaire s'applique aux Adultes (adhérents, entraîneurs et bénévoles) depuis le 9 Août 2021. **Le terme Adulte désigne toute personne âgée de 18 ans ou plus.** Pour les enfants âgés de 12 ans à 17 ans révolus, l'application du Pass sanitaire est décalée au 1er Octobre 2021. Le Pass sanitaire n'est pas applicable pour les enfants âgés de moins de 12 ans ; pour un enfant qui aura 12 ans au cours de la saison sportive, **le Pass sanitaire deviendra applicable à partir de ses 12 ans.**

Pour ceux qui disposent du schéma vaccinal complet, le Pass sanitaire sera contrôlé une fois. Nous conserverons cette information et le contrôle du Pass sanitaire ne sera plus effectué. Vous pouvez, si vous le souhaitez, nous adresser par mail, à l'adresse du club CNCL, l'attestation de vaccination (certification Covid) : nous enregistrerons l'information pour éviter le contrôle lors de chaque entraînement.

ACCUEIL A LA PISCINE :

- Dès l'entrée dans la piscine et jusqu'aux douches, **le port du masque est obligatoire pour toute personne de plus de 11 ans, la désinfection des mains est systématique pour tous, avant toute entrée**, par friction hydroalcoolique. Les adhérents devront respecter le sens de circulation mis en place dans l'établissement.
- **LES ADHÉRENTS DEVRONT UTILISER UNIQUEMENT LES VESTIAIRES SITUÉS DERRIÈRE LES RIDEAUX ROUGES, IL EST INTERDIT D'UTILISER LES CABINES INDIVIDUELLES.**
- L'adhérent(e) doit avoir un sac de sport pour ranger ses affaires personnelles qu'il/elle laissera avec lui/elle dans les vestiaires. **Il est conseillé à l'adhérent(e) de venir avec son maillot de bain sur lui/elle avant.** Les casiers sont condamnés pour raison d'hygiène. **Aucun effet personnel ne peut rester à l'accueil** (par exemple les chaussures).
- **L'accompagnement des enfants n'est pas autorisé dans l'établissement, y compris à l'accueil**, ceci afin de limiter les risques de croisement de personnes.
- **La douche est obligatoire pour accéder au bassin. La douche est interdite à la fin de l'entraînement**, afin de limiter les risques de concentration de personnes.
- Les sèche-cheveux seront hors-services.
- **Pendant le rhabillage, le port du masque redevient obligatoire**, et ceci jusqu'à la sortie de l'établissement.
- **Les adhérents doivent avoir quitté la piscine au plus tard 10 minutes après la fin de l'entraînement** afin de limiter la concentration au niveau de l'accueil.
- **Les retardataires ne sont plus admis à l'entraînement, les portes seront fermées** : les horaires d'arrivée au plus tard seront rappelés lors des premiers entraînements et une affiche annoncera le début de l'entraînement à l'accueil
- En cas de suspicion de Covid ou si vous avez contracté le virus, merci d'informer le Bureau du CNCL dans les meilleurs délais ; nous transmettrons l'information au plus vite au groupe d'adhérents concerné pour que chacun puisse prendre les mesures appropriées (consultation médecin, ...).

Nom et Prénom du nageur :

Nom et qualité de la personne civilement responsable :

- J'atteste avoir été informé(e) que l'association s'est engagée à respecter les mesures édictées par le gouvernement pour freiner la diffusion du Covid-19.
- Je m'engage à respecter scrupuleusement les moyens de protection spécifiques mis en œuvre par l'association et qui visent à me prémunir d'une exposition au virus Covid-19.
- Je m'engage à prendre toutes les précautions nécessaires à la protection de ma santé et de celle des autres personnes présentes dans le cadre de l'activité sportive proposée par l'association, notamment en respectant les gestes barrières,
- Je m'engage à respecter les mesures de protection obligatoires ainsi que les mesures de protection préconisées par le gouvernement.

Signature du nageur et/ou signature des parents ou du tuteur légal :